



Monsieur Jean-François STEIERT  
Délégué aux affaires intercantionales  
Département de la formation, de la  
jeunesse et de la culture  
Rue de la Barre 8  
1014 LAUSANNE

Lausanne, le 9 novembre 2010

U:\1p\politique\_economique\consultations\2010\POL1030.docx

## **Accord intercantonal sur les contributions dans le domaine des écoles supérieures (AES)**

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier du 5 août dernier, relatif à l'objet mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

### **Préambule**

Historiquement la CVCI s'est toujours déclaré en faveur d'un développement mesuré des écoles supérieures qui soit conforme aux besoins du marché. Nous sommes d'avis que, bien que les filières de type ES aient leurs raisons d'être notamment dans le domaine Santé-Social, il n'est pas souhaitable d'en multiplier le nombre. Cette multiplication conduit, en pratique, à un allongement des études sans réel besoin de l'économie. En plus des coûts engendrés, le risque est grand de former des jeunes à un niveau de formation sans adéquation avec les besoins des entreprises.

Notre avis est qu'il ne faut pas adopter un système qui favorise la création de filières concurrentes entre les ES d'une part et les examens professionnels (brevets et maîtrises) d'autre part. C'est bien en fonction des besoins de l'économie que les filières les plus adéquates doivent être identifiées. Un système d'aides étatiques qui fausse fortement la concurrence entre les différentes filières n'est donc pas souhaitable. Pour la CVCI, tout mécanisme qui biaise le système en faveur des filières ES est dommageable pour l'ensemble de la formation professionnelle suisse en général et pour les formations duales en particulier.

### **Remarques générales**

Il existe environ 200 écoles supérieures en Suisse qui proposent plus de 400 filières de formation. Chaque année, plus de 4000 personnes obtiennent dans l'une de ces écoles supérieures un diplôme reconnu sur le plan fédéral. Un accord de financement qui règle la répartition des charges entre les cantons dans le domaine des écoles supérieures nous semble donc indispensable. En effet, lorsqu'un étudiant ou une étudiante fréquente une école

supérieure (ES) dans un autre canton que celui de son domicile, il est nécessaire que ce dernier doive verser une contribution à l'instance responsable de l'institution en question sur des bases claires. Un accord intercantonal est donc nécessaire particulièrement pour le Canton de Vaud qui héberge de nombreuses ES.

Nous partageons le postulat de base des auteurs du projet de tendre vers une l'amélioration de la libre circulation des étudiants. Le projet d'accord, en consultation, vise, en effet, à la libre circulation des étudiants des écoles supérieures. Pour la cohérence et la qualité du système de formation professionnelle supérieure suisse, il est souhaitable de mettre sur un pied d'égalité les étudiants des filières du tertiaire B et ceux des hautes écoles spécialisées et des universités. La CVCI a toujours défendu les modèles qui permettent une plus grande mobilité des étudiants (notamment le processus de Bologne). En effet, la libre circulation stimule la concurrence et constitue donc un facteur de qualité. Elle peut aussi inciter les petits prestataires de formation à mettre en place des coopérations.

Nous partageons également la volonté de la CDIP d'augmenter la transparence des coûts.

Le traitement séparé des écoles supérieures et des examens professionnels fédéraux ne doit pas conduire à un système par trop biaisé et à une concurrence déloyale entre filière. Pour la CVCI, il existe certes des différences dans les conditions générales de ces filières qui doivent également être prises en compte lors de leur mise en œuvre et lors de la conception de leurs modèles de financement.

La CDIP a choisi de soutenir les efforts de l'OFFT en vue de centraliser entre les mains de la Confédération le versement des contributions des pouvoirs publics aux examens professionnels et aux examens professionnels supérieurs. Pour maintenir la cohérence du système, il s'agit de déterminer dans quelle mesure et selon quel modèle concrétiser ce soutien. En effet, la manière de concevoir le financement public des divers types d'offres de la formation professionnelle supérieure aura un impact sur l'évolution et le positionnement de ces offres.

Pour la CVCI, il n'est pas acceptable de se limiter à un accord qui réglemente les contributions aux écoles supérieures. La conséquence à moyen terme serait la transformation graduelle des préparations aux examens professionnels et aux examens professionnels supérieurs en filières d'école supérieure. Une telle évolution représenterait un affaiblissement de ce type de formation, dont le coût à la charge des pouvoirs publics augmenterait. Il convient donc de veiller à agir de manière harmonisée entre les deux domaines de la formation professionnelle supérieure afin d'éviter des effets indésirables de type structurel et financier.

## **Conclusions**

**La qualité de la formation professionnelle supérieure est essentielle pour l'économie suisse. Dans ce cadre, la CVCI considère, dans l'ensemble, les objectifs politiques et financiers de cette accord comme pertinents, en particulier la libre circulation des étudiants, la transparence des coûts et l'assurance qualité.**

**Il est toutefois nécessaire que les milieux économiques soient associés étroitement aux réflexions liées à sa mise en œuvre de l'accord en particulier pour déterminer les conditions d'octroi des contributions selon l'art. 5 du projet d'accord.**

**Pour la CVCI, il n'est pas opportun de développer artificiellement la filière ES au détriment des autres filières, notamment des brevets/maitrises mais également des HES. Il est donc indispensable d'adopter un modèle de soutien financier aux examens professionnels et aux examens professionnels supérieurs. Pour les cours préparatoires,**

**il faut, en particulier, définir des conditions générales qui serviront de base à des solutions de financement analogues à celles utilisées pour les écoles supérieures de manière à ne pas biaiser le système. Une solution de financement de ce type est importante pour renforcer l'attrait des filières brevet et maîtrise fédérale pour les porteurs de CFC au bénéfice de quelques années de pratique professionnelle et au final garantir la qualité de la formation professionnelle en Suisse.**

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à ces lignes et vous adressons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Julien Guex  
Sous-directeur

***Annexe : ment***